



Mairie
d'Angervilliers

ARRÊTÉ N°31/2023

ARRÊTÉ DE CIRCULATION

Le Maire de la commune d'ANGERVILLIERS

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la route, et notamment l'article R 411-8,

VU la demande du 24 octobre 2023 par la société PROBINORD SAS domicilié chemin des vignes 91660 LE MERVILLOIS,

CONSIDÉRANT que les travaux auront lieu du 31/10/2023 au 03/11/2023,

CONSIDÉRANT que les conditions de circulation seront perturbées et qu'il y a lieu de protéger les usagers de la présence d'engins de chantier sur une partie de la chaussée,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Dans le cadre de travaux de réparations de la voirie (pontages de fissures), un empiètement sur chaussée sera effectué sur la rue du marais le 31 octobre 2023 (sauf si les conditions météorologiques l'en empêchent). La circulation sera alternée manuellement pendant la durée des travaux.

ARTICLE 2 : Tous les véhicules circulant à l'approche et sur la zone de travaux seront soumis, dans les deux sens, aux restrictions suivantes :

- limitation de la vitesse à 50 km/h ;
- interdiction de stationner sur la chaussée

ARTICLE 3 : La signalisation, panneaux ou piquets mobiles, et toute mesure de sécurité, seront mises en place par le demandeur, pendant la période des travaux.

Fait à Angervilliers, le 30 octobre 2023

Madame le Maire,

Dany BOYER